



## **Rapport sur les partenariats hébergés**

### **Rapport du Directeur général**

1. Conformément à la décision EB132(10) (2013), le Conseil exécutif est régulièrement informé des grandes évolutions et des principaux enjeux liés aux partenariats hébergés par l'OMS.<sup>1</sup> Le présent rapport fait le point sur les principales conclusions et recommandations issues de l'examen périodique des partenariats hébergés et des principales évolutions intéressant les partenariats hébergés par l'OMS.

2. Dans la décision EB132(10), le Conseil a prié le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif de veiller à ce que les modalités relatives aux partenariats hébergés soient réexaminées périodiquement et au cas par cas concernant leurs contributions à l'amélioration des résultats sanitaires, l'interaction de l'OMS avec chacun des partenariats hébergés et l'harmonisation de leurs activités avec celles de l'OMS ; et de formuler des recommandations à soumettre à l'examen du Conseil, le cas échéant, moyennant l'inscription systématique d'un point sur ce sujet à l'ordre du jour du Conseil. En 2019, l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé a fait l'objet d'un examen.<sup>2</sup> Cette année, il est proposé d'examiner le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Le résultat de cet examen fait l'objet d'un document distinct.<sup>3</sup>

3. Le treizième programme général de travail, 2019-2023, approuvé par l'Assemblée de la Santé en 2018,<sup>4</sup> souligne l'importance des partenariats, notant que l'OMS ne peut accomplir ses objectifs ambitieux qu'avec l'appui de ses partenaires. L'action des partenariats hébergés devrait contribuer aux réalisations et aux impacts du programme général de travail, à mesure qu'il sera mis en œuvre, ce dont feront état les futurs rapports présentés au Conseil exécutif. Outre les partenariats hébergés, le Secrétariat tient également une liste de partenariats pour la santé et de dispositifs de collaboration auxquels participe l'OMS.<sup>5</sup>

### **PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONCERNANT LES PARTENARIATS HÉBERGÉS PAR L'OMS**

#### **Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé**

4. L'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé a renforcé ses liens avec l'OMS, à l'appui du treizième programme général de travail, 2019-2023, aux trois niveaux de l'Organisation. Au Siège, l'Alliance élabore avec le Programme spécial de recherche et de formation

<sup>1</sup> Voir le document EB132/2013/REC/1.

<sup>2</sup> Voir le document EB145/8.

<sup>3</sup> Voir le document EB147/7.

<sup>4</sup> Voir la résolution WHA71.1.

<sup>5</sup> Voir <https://www.who.int/about/collaborations/partnerships/fr/> (consulté le 9 mars 2020).

concernant les maladies tropicales, le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine et avec l'Organisation panaméricaine de la Santé un programme de travail sur les migrations et la santé. Sa collaboration avec l'OMS a aussi débouché sur une publication commune intitulée *Ethical considerations for health policy and systems research*.<sup>1</sup>

5. Au niveau régional, la collaboration avec le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a permis de mettre en place une Commission régionale sur les déterminants sociaux de la santé pour parvenir à l'équité en santé dans la Région et de créer une plateforme d'apprentissage concernant les objectifs de développement durable liés à la santé afin de repérer les politiques, les approches et les interventions qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs dans les pays de la Région.

6. Au niveau des pays, l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé a collaboré avec huit bureaux de pays de l'OMS pour soutenir la recherche sur le renforcement des systèmes de santé.

7. L'Alliance a continué à apporter de nouvelles connaissances sur des sujets essentiels pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé, notamment au travers d'un numéro spécial de la revue *Globalization and Health* sur « La santé dans les ODD : l'action intersectorielle pour la santé » et d'un numéro spécial de la revue *British Medical Journal* sur « Le renforcement des soins de santé primaires dans le monde grâce à la recherche : les connaissances prioritaires doivent permettre de tenir la promesse de la Déclaration d'Astana ».

8. Le renforcement des capacités de production et d'utilisation de travaux de recherche reste une priorité de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé. L'Alliance a aidé 10 femmes en début de carrière à publier leurs premiers articles dans des revues et elle contribue à 20 bourses d'études sur l'analyse de genre ou sur l'analyse des politiques de santé. Elle s'attache aussi à renforcer les capacités institutionnelles des établissements de recherche et des ministères de 14 pays, dans toutes les Régions de l'OMS.

## **Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé**

9. L'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé continue à servir de « courtier du savoir » – il produit et diffuse des données factuelles pour répondre aux besoins des États Membres en matière de politiques afin de mieux éclairer les décideurs amenés à faire des choix. Il y parvient, notamment, en mettant au point des méthodes et des outils, par exemple des notes d'orientation et des dialogues sur les politiques, et par l'intermédiaire de ses cours d'été qui, en 2019, étaient consacrés à la combinaison des compétences. Il collabore étroitement avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, avec les bureaux de pays de la Région européenne et, de plus en plus, avec le Siège de l'OMS afin que les efforts déployés pour combler l'écart entre données et politiques soient conformes au treizième programme général de travail, 2019-2023. Il souhaite aussi partager et adapter son modèle de « courtage du savoir » avec d'autres Régions, en s'inspirant du projet d'Observatoire africain de la santé, en cours avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique.

10. L'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé a fait une analyse de différentes questions pour aider les États Membres sur la voie de la couverture sanitaire universelle : les soins primaires, en particulier comment intégrer efficacement les soins primaires et la santé publique ; les études de cas sur les personnels infirmiers et sur la combinaison des compétences et les innovations en matière de soins primaires et de soins chroniques ; la gouvernance, en utilisant le cadre de transparence, redevabilité (*accountability*), participation, intégrité et capacité (TAPIC) ; l'accès ; et les stratégies relatives à la qualité des soins pour choisir les bons investissements.

---

<sup>1</sup> *Ethical considerations for health policy and systems research*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/330033/9789241516921-eng.pdf?ua=1>, consulté le 20 avril 2020).

11. D'autres Régions de l'OMS ont également bénéficié de l'analyse des questions prioritaires pour la Région européenne. Ainsi, les recherches de l'Observatoire européen dans le domaine de l'économie de la santé ont permis d'étudier et d'éloigner les craintes relatives au fait que l'augmentation des dépenses en santé liées à l'âge ne serait pas maîtrisée et menaceraient l'avenir des États-providence. Les résultats de ces recherches non seulement ont nourri la réflexion sur le vieillissement et l'économie des séniors, mais ils ont aussi contribué aux travaux du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental sur la santé et le vieillissement actif. De la même manière, les travaux de l'Observatoire européen sur la résistance aux antimicrobiens, la santé numérique, la transformation de rupture et la santé des réfugiés ont un intérêt au-delà de la Région européenne.

12. L'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé contribue aussi au suivi des pays. Il a établi, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, des profils sanitaires de pays pour le deuxième cycle sur l'état de santé dans l'Union européenne et a mis au point une série pour montrer que les systèmes de santé contribuent à l'économie nationale. Il poursuit ses descriptions analytiques et comparables des systèmes de santé des pays dans le cadre de la série Systèmes de santé en transition, similaire au modèle utilisé par l'Observatoire Asie-Pacifique sur les systèmes et les politiques de santé. L'Observatoire européen collabore avec l'OMS pour définir une approche cohérente de l'évaluation de la performance des systèmes de santé applicable à l'échelle mondiale afin que les pays puissent mieux évaluer les progrès vers les buts relatifs à la couverture sanitaire universelle.

13. En 2019, un nouveau membre a rejoint le Conseil de l'Observatoire. Il s'agit de la Health Foundation, une organisation caritative britannique dont le but est d'améliorer la santé et les soins.

### **Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant**

14. En 2019, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant a collaboré avec l'OMS, conformément au treizième programme général de travail, 2019-2023, pour que davantage d'attention, en termes de politiques, de ressources et d'activités, soit accordée à la promotion de la santé des femmes, des enfants et des adolescents aux niveaux mondial, régional et national. Au cours de l'année, le Partenariat a réuni ses 10 groupes constitutifs afin qu'ils affirment d'une seule voix que l'action menée en faveur de la couverture sanitaire universelle et du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous<sup>1</sup> doit rester axée en priorité sur les femmes, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables.

15. Le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant s'est servi de sa place dans le domaine de la santé sur la scène internationale pour faire entendre sa voix. En participant activement à de grands événements mondiaux tels que l'Assemblée mondiale de la Santé, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Assemblée de l'Union interparlementaire et la Conférence internationale sur la population et le développement, il a fait en sorte que la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent soit prise en compte dans les documents relatifs à la couverture sanitaire universelle, que le bien-être des adolescents et les questions concernant la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rapportent soient particulièrement mis en avant et que les mesures soient prises afin d'aligner les efforts visant à améliorer et à protéger la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent dans les situations de crise humanitaire et de fragilité.

16. S'appuyant sur le travail déjà accompli, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant a continué à unifier la plateforme de redevabilité pour les communautés dont l'objectif est avant tout d'améliorer et de préserver la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents, par

---

<sup>1</sup> Stronger Collaboration, Better Health: Global Action Plan for Healthy Lives and Well-being for All. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://www.who.int/sdg/global-action-plan>, consulté le 20 avril 2020).

exemple en organisant son petit déjeuner de travail annuel sur la redevabilité pendant l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a également facilité la participation d'organisations de la société civile à des processus pertinents aux niveaux national, régional et mondial. À cet égard, il a contribué à rationaliser les rapports mondiaux sur la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, ce qui a permis d'avoir des rapports moins parcellaires et a débouché sur la publication en janvier 2020 de la série « Leaving no woman, no child, and no adolescent behind » de la revue *British Medical Journal*.

17. En 2019, M<sup>me</sup> Helen Clark, ancienne Première ministre de la Nouvelle-Zélande et première femme à avoir occupé le poste d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, a été nommée Présidente du Conseil du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant pour la période 2019-2021.

18. En 2019, le Partenariat a été soumis à un audit externe dirigé par l'OMS. Les ajustements recommandés à l'issue de cet audit ont été effectués. Il a aussi été soumis à d'autres évaluations externes, dont une évaluation indépendante à l'issue de laquelle plusieurs observations importantes et recommandations concernant son mandat, son rôle, ses fonctions, sa gouvernance et sa redevabilité interne ont été formulées. La direction devrait donner suite à l'évaluation externe indépendante et on prévoit que les résultats de ces processus de réflexion alimenteront les débats et serviront à la mise au point de la prochaine phase du Partenariat et de la stratégie pour 2021-2025.

19. Comme noté au paragraphe 2 ci-dessus, conformément à la décision EB132(10) (2012), le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant fait l'objet d'un examen présenté au Conseil exécutif dans le document EB147/7.

## **Unitaid**

20. En 2019, le Conseil d'administration d'Unitaid a approuvé l'octroi de subventions d'une valeur de US \$206 millions pour 10 nouveaux projets. Fin 2019, la valeur de l'ensemble du portefeuille d'activités d'Unitaid avait atteint US \$1,309 milliard, ce qui représentait une augmentation de 15 % par rapport à 2018, et le nombre de subventions était passé de 45 à 49 pendant la même période. Au cours de la même année, Unitaid a lancé des appels à propositions sur l'accélération de l'impact des technologies à longue durée d'action dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ; de meilleurs outils pour le diagnostic et le traitement du paludisme à *P. vivax* ; la prévention des décès dus au cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et le traitement préventif intermittent du nourrisson.

21. Unitaid axe de plus en plus son soutien sur les approches intégrées de la prise en charge des maladies, qui représentent désormais plus des trois quarts de son portefeuille de subventions. Il s'agit d'investissements visant à rendre disponibles des dispositifs abordables permettant un diagnostic rapide et précis en première ligne afin de repérer rapidement les enfants gravement malades et de les orienter ; de la mise à disposition d'outils de dépistage du cancer du col de l'utérus à US \$1, grâce à l'utilisation d'outils de dépistage améliorés ; de l'introduction de nouveaux dispositifs portables à des fins thérapeutiques et du perfectionnement d'outils faciles d'utilisation basés sur l'intelligence artificielle pour dépister les lésions précancéreuses.

22. Unitaid a continué à soutenir le Programme de préqualification de l'OMS à l'aide du financement approuvé en 2018 pour couvrir la période 2019-2021. Unitaid collabore étroitement avec les départements de l'OMS pour fournir des données obtenues dans le cadre de ses projets en vue de soutenir l'élaboration de lignes directrices normatives et de promouvoir leur adoption et leur généralisation dans les pays. Le partenariat technique d'Unitaid avec l'OMS est rendu possible grâce à des subventions d'amorçage par lesquelles Unitaid finance l'OMS afin qu'elle apporte un soutien technique à ses projets.

En outre, Unitaïd collabore étroitement avec l’OMS en tant que signataire du Plan d’action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et en tant que membre du groupe de travail sur la recherche-développement, l’innovation et l’accès, présidé par l’OMS.

23. En 2019, Unitaïd et le Fonds mondial ont effectué une analyse conjointe de l’impact potentiel d’un sous-groupe d’innovations (appuyées par Unitaïd) dans les domaines du VIH, de la tuberculose et du paludisme. Il est ressorti de cette analyse que si les deux organisations ne soutenaient pas des innovations, l’action mondiale devrait durer trois ans de plus pour avoir l’impact escompté. Plus de 100 millions de personnes par an devraient bénéficier des innovations appuyées par Unitaïd et le Fonds mondial entre 2021 et 2023.

24. En 2019, Unitaïd a mené un examen à mi-parcours de sa stratégie 2017-2021, qui a confirmé que la mise en œuvre de la stratégie était en bonne voie. Unitaïd déterminera les mesures à prendre en 2020 et en 2021 en tenant compte des résultats de cet examen, qui a montré que la souplesse et la possibilité de mise en œuvre à plus grande échelle étaient des domaines particulièrement importants sur le plan stratégique. Pour que des produits novateurs puissent rapidement être adoptés et généralisés au niveau des pays, les subventions d’Unitaid prévoient systématiquement le recensement des besoins pour que les conditions de la généralisation soient réunies et que des activités spécifiques soient menées afin d’y parvenir. En outre, pour repérer et soutenir les innovations à fort potentiel et pour lesquelles la recherche-développement débute, Unitaïd a mis en place un cadre afin qu’un mécanisme souple complète son modèle actuel. Ce mécanisme visera à exploiter les idées nouvelles pouvant donner naissance à des innovations ou à des produits novateurs. Unitaïd testera ce nouveau mécanisme de financement en 2020 et a lancé en février 2020 un nouvel appel à candidatures pour le projet UnitaïdExplore, qui vise à améliorer l’accès à l’oxygénothérapie.

## **EXAMEN PÉRIODIQUE DES PARTENARIATS HÉBERGÉS PAR L’OMS**

25. L’examen du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l’enfant a été réalisé conformément au cadre pour l’examen périodique des partenariats hébergés,<sup>1</sup> avec la contribution du secrétariat du partenariat hébergé et du Secrétariat de l’OMS, chacun donnant un point de vue utile. Le rapport d’examen présente un résumé de la contribution du Partenariat à l’amélioration des résultats sanitaires, de l’harmonisation de ses activités avec les activités concernées de l’OMS et des interactions du Secrétariat de l’OMS avec le partenariat.

## **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

26. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =

---

<sup>1</sup> Voir le document EBPBAC19/8, Examen périodique des partenariats hébergés par l’OMS ([http://apps.who.int/gb/pbac/pdf\\_files/Nineteenth/PBAC19\\_8-fr.pdf](http://apps.who.int/gb/pbac/pdf_files/Nineteenth/PBAC19_8-fr.pdf), consulté le 16 avril 2020).